

L'an mil huit cent quarante-trois et le dix sept Septembre, jour de dimanche  
 nous *Monsieur Pierre Merle* officier de l'état civil de la commune  
 de *Meymac* canton de *Meymac* département de la Corrèze,  
 après nous être transporté devant la principale porte d'entrée de la maison commune, à  
 l'heure de midi, avons annoncé et publié pour la *seconde* fois qu'il y a promesse de  
 mariage entre *Monsieur Alexis Rogéon Polyte novot, demeurant à Ville,*  
*filé majeur et légitime de Monsieur Alexis Rogéon François Rogéon*  
*de pays et de dame Barbara Natouille sans profession, demeurant*  
*en la ville de Meymac, d'une part*  
*Et Demoiselle Chaufour Anne Catherine, sans profession, fille mineure*  
*de Sieur Chaufour Joseph et de Dame Hubouille Marie, sans*  
*profession, demeurant avec son père en ladite ville de*  
*Meymac d'autre part.*

laquelle publication, lue à haute et intelligible voix, a été de suite affichée à la porte de la  
 maison commune: de tout quoi avons dressé acte.

*M. Merle*